

ATTESTATION DE FORMATION

Permis G - G4E

Vu la certification d'expertise élaboré du 29 au 01 Juillet 2024 composé notamment des programmes :

- ✚ Chapitre 1-La réglementation Gabonaise
- ✚ Chapitre 2-Les catégories de Permis G et technologie
- ✚ Chapitre 3-Comprendre la signalisation /les abaques de charges
- ✚ Chapitre 4-Appréhender les règles concernant les manœuvres particulières
- ✚ Chapitre 5-Appréhender les bases la vitesse du vent
- ✚ Chapitre 6-Visualiser les règles de stabilité de charges
- ✚ Chapitre 7-Sensibilisation aux responsabilités d'un grutier offshore
- ✚ Chapitre 8-Apprentissage des fondamentaux du droit social
- ✚ Chapitre 9-reconnaitre les organes d'une grue offshore
- ✚ Chapitre 10-Assimilier les consignes d'arrêt et de démarrage
- ✚ Chapitre 11-Les risques incendie
- ✚ Chapitre 12-La vérification

Vu le procès-verbal de l'examen de certification établi le 01 Juillet 2024 par le jury de référents " **EXPERT EN FORMATION DES ENGINS DE CHANTIERS et L'INSPECTEUR DE LA DGTT** " ayant autorisé sur l'évaluation de l'application des programmes du **PERMIS-G** ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par le Ministère des Transports Terrestres (DGTT).

La certification "de **GRUE OFFSHORE** " Est conféré à **FOUTY Evariste** né le 11 Avril 1971 à Ndindi/ GABON

Permis G- N° : 1982709676/GT/24

Valide 5 Ans

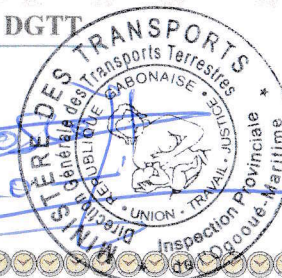
Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à Port-Gentil, le 01 Juillet 2024

Signature Perenco GABON

Le Formateur
OWONAUT Steve
OSHA ACADEMY

L'inspecteur DGTT



Administrateur Général

Loïc AKOUM



ATTESTATION DE FORMATION

Permis G - G4E

Vu la certification d'expertise élaboré du 29 au 01 Juillet 2024 composé notamment des programmes :

- ✦ Chapitre 1-La réglementation Gabonaise
- ✦ Chapitre 2-Les catégories de Permis G et technologie
- ✦ Chapitre 3-Comprendre la signalisation /les abaques de charges
- ✦ Chapitre 4-Appréhender les règles concernant les manœuvres particulières
- ✦ Chapitre 5-Appréhender les bases la vitesse du vent
- ✦ Chapitre 6-Visualiser les règles de stabilité de charges
- ✦ Chapitre 7-Sensibilisation aux responsabilités d'un grutier offshore
- ✦ Chapitre 8-Apprentissage des fondamentaux du droit social
- ✦ Chapitre 9-reconnaitre les organes d'une grue offshore
- ✦ Chapitre 10-Assimilier les consignes d'arrêt et de démarrage
- ✦ Chapitre 11-Les risques incendie
- ✦ Chapitre 12-La vérification

Vu le procès-verbal de l'examen de certification établi le 01 Juillet 2024 par le jury de référents " **EXPERT EN FORMATION DES ENGIN DE CHANTIERS et L'INSPECTEUR DE LA DGTT** " ayant autorisé sur l'évaluation de l'application des programmes du **PERMIS-G** ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par le Ministère des Transports Terrestres (DGTT).

La certification "de **GRUE OFFSHORE** " Est conféré à **MAMBINGA MBIBA Brice Alain** né le 02 Juin 1985 à Moabi/ GABON

Permis G- N° : 1982709676/GT/24

Valide 5 Ans

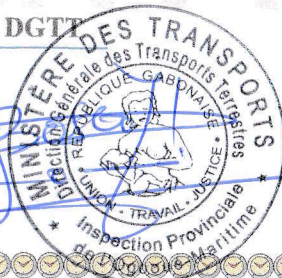
Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à Port-Gentil, le 01 Juillet 2024

Signature Perenco GABON

Le Formateur
OWONAUT Steeve
OSHA ACADEMY

L'inspecteur DGTT



Administrateur Général

Loïc A...



ATTESTATION DE FORMATION

Permis G - G4E

Vu la certification d'expertise élaboré du 29 au 01 Juillet 2024 composé notamment des programmes :

- ✦ Chapitre 1-La réglementation Gabonaise
- ✦ Chapitre 2-Les catégories de Permis G et technologie
- ✦ Chapitre 3-Comprendre la signalisation /les abaques de charges
- ✦ Chapitre 4-Appréhender les règles concernant les manœuvres particulières
- ✦ Chapitre 5-Appréhender les bases la vitesse du vent
- ✦ Chapitre 6-Visualiser les règles de stabilité de charges
- ✦ Chapitre 7-Sensibilisation aux responsabilités d'un grutier offshore
- ✦ Chapitre 8-Apprentissage des fondamentaux du droit social
- ✦ Chapitre 9-reconnaitre les organes d'une grue offshore
- ✦ Chapitre 10-Assimilier les consignes d'arrêt et de démarrage
- ✦ Chapitre 11-Les risques incendie
- ✦ Chapitre 12-La vérification

Vu le procès-verbal de l'examen de certification établi le 01 Juillet 2024 par le jury de référents " EXPERT EN FORMATION DES ENGINS DE CHANTIERS et L'INSPECTEUR DE LA DGTT " ayant autorisé sur l'évaluation de l'application des programmes du PERMIS-G ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par le Ministère des Transports Terrestres (DGTT).

La certification "de GRUE OFFSHORE " Est conféré à **YQUEL Michel Paul Marie** né le 29 Décembre 1966 à Pointe-Noir/ Congo

Permis G- N° : 1982709676/GT/24

Valide 5 Ans

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à Port-Gentil, le 01 Juillet 2024

Signature Perenco GABON

Le Formateur
OWONAUT Steve
OSHA ACADEMY

L'inspecteur DGTT



Administrateur Général

Loïc AKO



ATTESTATION DE FORMATION

Permis G - G4E

Vu la certification d'expertise élaboré du 29 au 01 Juillet 2024 composé notamment des programmes :

- ✦ Chapitre 1-La réglementation Gabonaise
- ✦ Chapitre 2-Les catégories de Permis G et technologie
- ✦ Chapitre 3-Comprendre la signalisation /les abaques de charges
- ✦ Chapitre 4-Appréhender les règles concernant les manœuvres particulières
- ✦ Chapitre 5-Appréhender les bases la vitesse du vent
- ✦ Chapitre 6-Visualiser les règles de stabilité de charges
- ✦ Chapitre 7-Sensibilisation aux responsabilités d'un grutier offshore
- ✦ Chapitre 8-Apprentissage des fondamentaux du droit social
- ✦ Chapitre 9-reconnaître les organes d'une grue offshore
- ✦ Chapitre 10-Assimilier les consignes d'arrêt et de démarrage
- ✦ Chapitre 11-Les risques incendie
- ✦ Chapitre 12-La vérification

Vu le procès-verbal de l'examen de certification établi le 01 Juillet 2024 par le jury de référents " **EXPERT EN FORMATION DES ENGINS DE CHANTIERS et L'INSPECTEUR DE LA DGTT** " ayant autorisé sur l'évaluation de l'application des programmes du **PERMIS-G** ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par le Ministère des Transports Terrestres (DGTT).

La certification "de **GRUE OFFSHORE** " Est conféré à **ETENO TCHANGO Jean Joseph** né le 19 Février 1972 à Port-Gentil/ Gabon

Permis G- N° : 1982709676/GT/24

Valide 5 Ans

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à Port-Gentil, le 01 Juillet 2024

Signature Perenco GABON

Le Formateur
OWONAUT Steeve
OSHA ACADEMY

L'inspecteur DGTT
MINISTRE DES TRANSPORTS
Direction Générale des Transports Terrestres
REPUBLIQUE GABONAISE
UNION • TRAVAIL • JUSTICE
Inspection Provinciale
de l'Angone Maritime



Administrateur Général



ATTESTATION DE FORMATION

Permis G - G4E

Vu la certification d'expertise élaboré du 29 au 01 Juillet 2024 composé notamment des programmes :

- ✦ Chapitre 1-La réglementation Gabonaise
- ✦ Chapitre 2-Les catégories de Permis G et technologie
- ✦ Chapitre 3-Comprendre la signalisation /les abaques de charges
- ✦ Chapitre 4-Appréhender les règles concernant les manœuvres particulières
- ✦ Chapitre 5-Appréhender les bases la vitesse du vent
- ✦ Chapitre 6-Visualiser les règles de stabilité de charges
- ✦ Chapitre 7-Sensibilisation aux responsabilités d'un grutier offshore
- ✦ Chapitre 8-Apprentissage des fondamentaux du droit social
- ✦ Chapitre 9-reconnaitre les organes d'une grue offshore
- ✦ Chapitre 10-Assimiler les consignes d'arrêt et de démarrage
- ✦ Chapitre 11-Les risques incendie
- ✦ Chapitre 12-La vérification

Vu le procès-verbal de l'examen de certification établi le 01 Juillet 2024 par le jury de référents " **EXPERT EN FORMATION DES ENGINS DE CHANTIERS** et **L'INSPECTEUR DE LA DGTT** " ayant autorisé sur l'évaluation de l'application des programmes du **PERMIS-G** ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par le Ministère des Transports Terrestres (DGTT).

La certification "de **GRUE OFFSHORE** " Est conféré à **ZEOU Armand Gauthier** né le 09 Avril 1979 à Franceville/ Gabon

Permis G- N° : 1982709676/GT/24

Valide 5 Ans

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Signature Perenco GABON

Le Formateur
OWONAUT Steeve
OSHA ACADEMY

L'inspecteur



Fait à Port-Gentil, le 01 Juillet 2024

Administrateur Général



ATTESTATION DE FORMATION

Permis G - G4E

Vu la certification d'expertise élaboré du 29 au 01 Juillet 2024 composé notamment des programmes :

- Chapitre 1-La réglementation Gabonaise
- Chapitre 2-Les catégories de Permis G et technologie
- Chapitre 3-Comprendre la signalisation /les abaques de charges
- Chapitre 4-Appréhender les règles concernant les manœuvres particulières
- Chapitre 5-Appréhender les bases la vitesse du vent
- Chapitre 6-Visualiser les règles de stabilité de charges
- Chapitre 7-Sensibilisation aux responsabilités d'un grutier offshore
- Chapitre 8-Apprentissage des fondamentaux du droit social
- Chapitre 9-reconnaitre les organes d'une grue offshore
- Chapitre 10-Assimilier les consignes d'arrêt et de démarrage
- Chapitre 11-Les risques incendie
- Chapitre 12-La vérification

Vu le procès-verbal de l'examen de certification établi le 01 Juillet 2024 par le jury de référents " **EXPERT EN FORMATION DES ENGINS DE CHANTIERS et L'INSPECTEUR DE LA DGTT** " ayant autorisé sur l'évaluation de l'application des programmes du **PERMIS-G** ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par le Ministère des Transports Terrestres (**DGTT**).

La certification "de **GRUE OFFSHORE** " Est conféré à **IQUAQUA Jean Guy** né le 07 Mai 1979 à Port-Gentil/ Gabon

Permis G- N° : 1982709676/GT/24

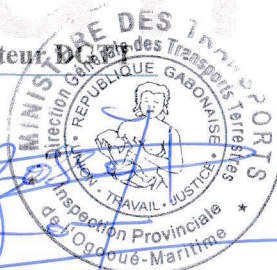
Valide 5 Ans

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Signature Perenco GABON

Le Formateur
OWONAUT Steeve
OSHA ACADEMY

L'inspecteur DGTT



Fait à Port-Gentil, le 01 Juillet 2024

Administrateur Général



ATTESTATION DE FORMATION

Permis G - G4E

Vu la certification d'expertise élaboré du 29 au 01 Juillet 2024 composé notamment des programmes :

- ✦ Chapitre 1-La réglementation Gabonaise
- ✦ Chapitre 2-Les catégories de Permis G et technologie
- ✦ Chapitre 3-Comprendre la signalisation /les abaques de charges
- ✦ Chapitre 4-Appréhender les règles concernant les manœuvres particulières
- ✦ Chapitre 5-Appréhender les bases la vitesse du vent
- ✦ Chapitre 6-Visualiser les règles de stabilité de charges
- ✦ Chapitre 7-Sensibilisation aux responsabilités d'un grutier offshore
- ✦ Chapitre 8-Apprentissage des fondamentaux du droit social
- ✦ Chapitre 9-reconnaitre les organes d'une grue offshore
- ✦ Chapitre 10-Assimilier les consignes d'arrêt et de démarrage
- ✦ Chapitre 11-Les risques incendie
- ✦ Chapitre 12-La vérification

Vu le procès-verbal de l'examen de certification établi le 01 Juillet 2024 par le jury de référents " **EXPERT EN FORMATION DES ENGINS DE CHANTIERS et L'INSPECTEUR DE LA DGTT** " ayant autorisé sur l'évaluation de l'application des programmes du **PERMIS-G** ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par le Ministère des Transports Terrestres (DGTT).

La certification "de **GRUE OFFSHORE** " Est conféré à **RIPERT Erwan** né le 27 Février 1999 à Paris 15^e/France

Permis G- N° : 1982709676/GT/24

Valide 5 Ans

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Signature Perenco GABON

Le Formateur
OWONAUT Steve
OSHA ACADEMY

L'inspecteur DGTT



Fait à Port-Gentil, le 01 Juillet 2024



ATTESTATION DE FORMATION

Permis G - G2D

Vu la certification d'expertise élaboré du 27 au 29 Juin 2024 composé notamment des programmes :

- ✦ Chapitre 1-La réglementation Gabonaise
- ✦ Chapitre 2-Les catégories de Permis G et technologie
- ✦ Chapitre 3-Description du chariot élévateur frontal en porte à faux
- ✦ Chapitre 4-Maitriser l'identification et le rôle de chaque organe de l'engin
- ✦ Chapitre 5-Identifier les dispositifs de sécurité propres à l'engin concerné
- ✦ Chapitre 6-Appréhender les notions relatives au centre de gravité de l'engin
- ✦ Chapitre 7-Visualiser les différents types de palettes utilisées dans la manutention
- ✦ Chapitre 8-Connaître et maitriser les modalités de maintenance des chariots et les consignes d'entretien
- ✦ Chapitre 9-Vérification de l'adéquation du chariot élévateur et de l'opération de manutention envisagée
- ✦ Chapitre 10-Prendre et déposer une charge au sol
- ✦ Chapitre 11-Appréhender les règles particulières applicables à la conduite des machines
- ✦ Chapitre 12- Opérations de fin de poste

Vu le procès-verbal de l'examen de certification établi le 01 Juillet 2024 par le jury de référents " **EXPERT EN FORMATION DES ENGINS DE CHANTIERS et L'INSPECTEUR DE LA DGTT** " ayant autorisé sur l'évaluation de l'application des programmes du **PERMIS-G** ainsi que toutes les opérations de chargement et déchargement, sont encadrés par le Ministère des Transports Terrestres (DGTT).

La certification "de **CARISTE** " Est conféré à **MBOUMBOUMBA Brice Alain** né le 27 Avril 1993 à Mayumba /GABON

Permis G- N° : 190073382122/GT/24

Valide 6 Mois

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à Port-Gentil, le 01 Juillet 2024

Signature MMBA

Le Formateur

Loïc AKOURE

L'inspecteur DGTT



Administrateur Général

LEMAMAYE